

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence, le **mardi 10 novembre 2020** à compter de **19 h 30**.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents à cette vidéoconférence :

Madame Isabelle Roy, directrice générale adjointe
Monsieur René Tousignant, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

258-11-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

259-11-20 APPROBATION — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYER PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 octobre 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-11-20 APPROBATION — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 octobre 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

S/O

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

261-11-20

DÉPÔT - LISTE D'EMBAUCHE DU MOIS D'OCTOBRE 2020 - GREFFIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la greffière, Mme Alexandrine Gemme;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir sans délai aux fonctions et responsabilités de greffier;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Réseau Conseil des Sages pouvait fournir un tel service professionnel à court terme;

CONSIDÉRANT que la direction générale a dû procéder immédiatement à l'embauche d'une telle ressource intérimaire en la personne de M. René Tousignant;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1324;

Conformément à l'article 3 du Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires, la directrice générale adjointe dépose la liste des embauches du mois d'octobre 2020 à la séance du conseil suivant celles-ci.

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

262-11-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT 4 - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST (CISSS MONTÉRÉGIE-EST) — MAISON DES AÎNÉS, RUE DU PARCHEMIN

CONSIDÉRANT les résolutions 056-03-20, 173-07-20, 224-09-20 et 249-10-20;

CONSIDÉRANT qu'un avenant doit être signé par les parties afin de prolonger de nouveau la période de vérification diligente, soit jusqu'au 23 novembre 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT la demande d'un délai supplémentaire par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS Montérégie-Est) afin de prolonger la période de vérification diligente jusqu'au 23 novembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un nouvel avenant (no. 4) à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'AUTORISER Madame Isabelle Roy, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville l'avenant no.4 du contrat de vente de la Ville au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS Montérégie-Est) pour la construction de la Maison des Aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

263-11-20

AUTORISATION DE SIGNATURE — PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX – PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL SUR LA RUE DU BOSQUET (LOT 5 978 123 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que le PROMOTEUR souhaite réaliser la construction d'un développement immobilier de six (6) habitations unifamiliales jumelées et de dix (10) habitations unifamiliales contiguës (bâtiments de 3 ou 4 logements) avec une allée de circulation privée;

CONSIDÉRANT que le projet domiciliaire intégré projeté sur la rue Rémi (lot 5 978 123 du Cadastre du Québec) a été accepté, avec conditions, par le conseil municipal, au moyen de ses résolutions numéro 096-03-19 et 229-09-20;

CONSIDÉRANT que le PROMOTEUR désire exécuter les travaux municipaux et en acquitter directement les coûts sous la supervision et la coordination de la VILLE;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, conformément au Règlement 689-00-2012 et à ses amendements;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1329;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe ou, en son absence, la trésorière, à signer le protocole d'entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux avec 9267-5727 Québec inc., relativement au projet intégré résidentiel sur la rue du Bosquet, ainsi que tous les documents requis pour y donner effet, et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

264-11-20

AUTORISATION DE SIGNATURE — PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX – PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL TERRASSE BELLEVILLE (LOT 5 978 130 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que le PROMOTEUR souhaite réaliser la construction d'un développement immobilier de dix-huit (18) habitations avec une allée de circulation privée;

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire intégré projeté sur la rue Rémi (lot 5 978 130 du Cadastre du Québec) a été accepté, avec conditions, par le conseil municipal, au moyen de sa résolution numéro 221-08-19;

CONSIDÉRANT que le PROMOTEUR désire exécuter les travaux municipaux et en acquitter directement les coûts sous la supervision et la coordination de la VILLE;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, conformément au Règlement 689-00-2012 et à ses amendements;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1345;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe ou, en son absence, la trésorière, à signer le protocole d'entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux avec 9223-2230 QUÉBEC INC, relativement au projet intégré résidentiel sur la rue Terrasse Belleville ainsi que tous les documents requis pour y donner effet, et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-11-20 ACTE DE VENTE DES LOTS 6 325 686 ET 5 978 334 AU CISSS MONTÉRÉGIE EST — CONSTRUCTION DE LA MAISON DES AINÉS

CONSIDÉRANT l'importance de ce dossier pour la population de la Ville de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 6 325 686 et 5 978 334;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la conformité de ces lots pour la construction d'une Maison des Aînés sur le territoire de la Ville Saint-Amable;

CONSIDÉRANT l'accord de l'acheteur la CISSS Montérégie Est;

CONSIDÉRANT le contrat de vente élaboré à cette fin et l'accord des parties à le signer tel que rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Amable l'acte de vente des lots 6 325 686 et 5 978 334 à la CISSS de la Montérégie Est pour le prix d'UN MILLION TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE dollars 1 331 000 \$ que le Vendeur reconnaît avoir reçu de l'Acheteur, DONT QUITTANCE FINALE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

266-11-20 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1347;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE FIXER les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2021 selon les dates, heure et lieu mentionnés dans le calendrier ci-dessous, lequel fera l'objet d'une publication suivant l'adoption de la présente

résolution :

Dates	Heure	Lieu
12 janvier	19 h 30	Salle Simon-Lacoste Hôtel de ville 575, rue Principale Saint-Amable, Québec J0L 1N0
9 février		
9 mars		
13 avril		
11 mai		
8 juin		
13 juillet		
17 août		
14 septembre		
5 octobre		
16 novembre		
14 décembre		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DES INCENDIES

S/O

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

267-11-20

DEMANDE D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications offre une aide financière pour la conclusion d'une entente de développement culturel :

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel

et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien, à préparer et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, tout document, présent ou futur, jugé nécessaire pour donner effet aux présentes ;

DE S'ENGAGER à contribuer financièrement sur une période de trois ans soit 2021-2022-2023 à raison d'un montant minimal de 9 800 \$ soit l'équivalent de la contribution du Ministère de la Culture et des Communications ;

DE S'ENGAGER à assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet ;

DE S'ENGAGER à respecter toutes les modalités de l'entente à être conclue qui s'appliqueront à elle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

268-11-20

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF — PROGRAMME D'ASSURANCE - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre un

programme d'assurance destiné aux organismes sans but lucratif (OSBL) qui sont reconnus par la Ville;

CONSIDÉRANT que l'OSBL les Chevaliers de Colomb 7019 Saint-Amable et l'Association des gens d'affaires de Saint-Amable ont manifesté leur intérêt à adhérer à ce programme d'assurance;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1334;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE reconnaître aux fins d'adhésion au Programme d'assurance des organismes sans but lucratif (OSBL) de l'Union des municipalités du Québec, les organismes suivants :

- Chevalier de Colomb 7019 Saint-Amable situé au CP 401 à Saint-Amable;
- Association des gens d'affaires de Saint-Amable situé au 894, rue Principale à Saint-Amable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

269-11-20

AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PAIEMENT - CONTRAT CS-20202021 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2020-2021.

CONSIDÉRANT la résolution 244-09-2019;

CONSIDÉRANT qu'une quantité approximative de 850 tonnes métriques de sel de déglacage est nécessaire pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1344;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 79 648.93 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise **Sel Warwick inc.**, pour le contrat CS-20202021 relatif à la fourniture et à la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2020-2021;

D'AUTORISER la trésorière ou, en son absence, la directrice générale à prendre toute mesure et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pertinent pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

270-11-20

ÉMISSION D'OBLIGATIONS — CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS.

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 412 000 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2020, réparti

comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
529-04	278 000 \$
537-04	212 600 \$
540-04	152 000 \$
607-08	60 500 \$
651-10 (SHQ)	72 200 \$
651-10	72 200 \$
610-08	11 900 \$
623-09	681 800 \$
617-08	390 700 \$
729-00-2015	480 100 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 607-08, 610-08, 623-09, et 617-08, la Ville de Saint-Amable souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1319;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
1071, boulevard de Montarville
Boucherville, Québec
J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La ville de Saint — Amable, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 607-08, 610-08, 623-09 et 617-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

271-11-20 ADJUDICATION — ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 2 412 000 \$.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 529-04, 537-04, 540-04, 607-08, 651-10, 610-08, 623-09, 617-08 et 729-00-2015, la Ville de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Amable a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 novembre 2020, au montant de 2 412 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

356 000 \$	0,55000 %	2021
360 000 \$	0,65000 %	2022
365 000 \$	0,80000 %	2023
369 000 \$	0,90000 %	2024
962 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,98300 Coût réel : 1,20520 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

356 000 \$	0,60000 %	2021
360 000 \$	0,70000 %	2022
365 000 \$	0,80000 %	2023
369 000 \$	0,95000 %	2024
962 000 \$	1,05000 %	2025

Prix : 99,04400 Coût réel : 1,23094 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

356 000 \$	0,50000 %	2021
360 000 \$	0,60000 %	2022
365 000 \$	0,75000 %	2023
369 000 \$	0,85000 %	2024
962 000 \$	1,05000 %	2025

Prix : 98,73891

Coût réel : 1,28395 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 412 000 \$ de la Ville de Saint-Amable soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

272-11-20

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES SAINTE-JULIE ET SAINT-AMABLE.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1326;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'APPROUVER le budget 2021 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 22 octobre 2020;

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à payer la quote-part de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2021 au montant de 391 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

273-11-20

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL (RICMR)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1327;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER le budget 2021 de la Régie intermunicipale du centre multisports régional tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 15 octobre 2020;

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à payer la quote-part de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2021, au montant de 11 746 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

274-11-20

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le 28 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1333;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 28 octobre 2020;

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à payer la quote-part de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2021, au montant de 1 867 798 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

275-11-20

APPROBATION — LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 6 octobre au 9 novembre 2020 :

Liste F-2020-28	Chèques à ratifier	1 982 965.44 \$
Liste F-2020-29	Comptes à payer	374 424.81 \$
Liste F-2020-30	Salaires périodes 21 & 22	335 564.11 \$

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1330;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

276-11-20

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — TRAITEMENT DES MEMBRES CITOYENS - ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT l'article 70.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1346;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER un jeton de présence par séance de 98,57 \$ pour les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

277-11-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-023-DM - 485-485A, RUE AUGER (LOT 5 881 244, DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes sont invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à se faire entendre au moyen d'une consultation écrite annoncée par avis public le 23 octobre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil municipal de choisir de tenir une consultation écrite de 15 jours en remplacement de la procédure habituelle en raison de la pandémie de la COVID-19 pour pouvoir aller de l'avant avec l'étude des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu durant la période de consultation écrite qui s'est déroulée jusqu'au 9 novembre 2020 à 16 h 15;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure porte sur l'article 111 du règlement de zonage numéro 712-00-2013 et ses amendements.

- permettre un empiètement de 2,4 m à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 10 m afin de régulariser l'implantation d'une piscine hors-terre et d'un patio surélevé pour accéder à la piscine (empiètement excédentaire de 2,4 m).

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une situation existante ;
CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, la piscine installée en 1989 aurait été permise verbalement par le service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte aucun préjudice à son voisinage environnant ;

CONSIDÉRANT que les constructions ne constituent pas une entrave à l'écoulement des eaux, à la faune ou la flore ;

CONSIDÉRANT que les constructions ne constituent pas des nuisances quant au maintien de la sécurité des autres citoyens.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1339;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande de dérogation mineure numéro 2020-023-DM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

278-11-20

AVIS DE MOTION ET ADOPTION — PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 699-07-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 699-00-2012 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS (OMNIBUS)

Le conseiller Robert Gagnon donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 699-07-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 699-00-2012 sur les permis et certificats afin de modifier diverses dispositions (omnibus)*;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1338;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 699-07-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 699-00-2012 sur les permis et certificats afin de modifier diverses dispositions (omnibus)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-11-20

AVIS DE MOTION ET ADOPTION — PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 704-06-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 704-00-2012 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS (OMNIBUS)

Le conseiller Robert Gagnon donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 704-06-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 704-00-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions (omnibus)*;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT les articles 123 *in fine* et 145.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1340;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 704-06-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 704-00-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions (omnibus)* et d'assujettir ce projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par avis public, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

280-11-20

AVIS DE MOTION ET ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 705-09-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-00-2012 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS (OMNIBUS)

Le conseiller Robert Gagnon donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 705-09-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 705-00-2012 relatif aux plans usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions (omnibus)*;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT les articles 123 *in fine* et 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1341;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 705-09-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 705-00-2012 sur les usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions (omnibus)* et d'assujettir ce projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par avis public, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

281-11-20

AVIS DE MOTION ET ADOPTION — PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 732-04-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 649-10 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS (OMNIBUS)

Le conseiller Robert Gagnon donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 732-04-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier diverses dispositions (omnibus)*;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT les articles 115 *in fine* et 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1342;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 732-04-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier diverses dispositions (omnibus)* et d'assujettir ce projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par avis public, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

282-11-20

AVIS DE MOTION ET ADOPTION — PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 712-28-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS (OMNIBUS)

Le conseiller Robert Gagnon donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 712-28-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier diverses dispositions (omnibus)*;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT les articles 113 et 123 *in fine* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1343;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-28-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier diverses dispositions (omnibus)* et d'assujettir ce projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par avis public, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

283-11-20

DÉPÔT — PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 496 DU 21 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1336;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme numéro 496 tenue le 21 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COURRIER REÇU

- MAMH — Lettre d'approbation - Proportion médiane
- MRC de Marguerite-D'Youville – Avis public changement d'heure des séances des mois de novembre et décembre 2020 – Résolution no 2020-10-278
- MRC de Marguerite-D'Youville – Procès-verbal de la séance ordinaire d 16 septembre 2020
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis public modifiant le jour des séances régulières du Conseil d'Administration
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation des prévisions budgétaires 2021

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Les citoyens ont eu l'opportunité d'acheminer les questions destinées aux élus municipaux jusqu'à midi (12 h) le jour même de la séance. Ils pouvaient les faire parvenir par courriel, par téléphone, via la messagerie de la page Facebook de la Ville de Saint-Amable ou en commentant sous la publication de la page

Facebook annonçant que la séance publique se tiendrait en webdiffusion. Un total de deux (2) questions sont parvenues à la Ville :

- Monsieur Williams

Q- Le bouton pour traverser au coin des rues du Cardinal et Principale n'est pas fonctionnel. Pourriez-vous faire corriger cette situation ?

R- *Suite à une étude faite sur les traverses de piétons, la signalisation des passages piétonniers va être modifiée, ce qui améliorera le passage des piétons à cette intersection. Considérant que cet équipement se situe sur une route du MTQ, nous allons communiquer avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin qu'il procède à la réparation requise de ce bouton non fonctionnel.*

- Monsieur Oliver Cambridge

Q- Il est difficile de traverser à l'intersection des rues Coursol et Principale pour aller à la bibliothèque. Pourriez-vous faire en sorte d'améliorer le passage pour piétons à cet endroit ?

R- *Des démarches ont été faites dans le passé auprès du Ministère des Transports du Québec et elles ont toutes été infructueuses. Il y a d'autres intersections que vous pourriez utiliser et qui sont toutes proches de cette intersection Coursol et Principale.*

284-11-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h 10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M. René Tousignant, greffier

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.